

Excusés : Sophie Benigaud, procuration donnée à Guillaume Pons
 Marie-Christine Denis-Rouy, procuration donnée à Alain Jarlier
 Dominique Vachelard, procuration donnée à Marjorie Pignol
 Guillaume Pons est nommé secrétaire de séance. Nombre de votant : 15

Point rajouté à l'ordre du jour : Proposition de motion en faveur de la création d'un syndicat unique de gestion des eaux.

1. Vote des comptes de gestion et administratifs 2022

Marjorie Pignol présente les comptes du budget général et assainissement. En ce qui concerne le résultat de l'exercice, l'année se clôture par un excédent de 98228.03 en fonctionnement et un déficit de 59284.64 en investissement.

Le résultat du budget assainissement en fonctionnement est porté à 9729.20 et -708.21 en investissement.

Vote des comptes de gestion : 15 pour

Vote des comptes administratifs : (Alain Jarlier et sa procuration n'ont pas de droit de vote) : 13 pour

2. Vote des taxes

Alain Jarlier rappelle que l'augmentation des bases aura mécaniquement un impact sur l'augmentation des taxes encaissées par la commune. Aussi il est proposé de conserver les mêmes taux d'imposition, à savoir :

Foncier bâti : 34.98% Foncier non-bâti : 90.48% Taxe habitation sur résidence secondaire : 9.22%

Accepté par le conseil : 15 pour

3. Participation SIVOM Fontannes Lamothe

Serge Cornet, président du SIVOM, nous expose les prévisions 2023 du syndicat. Il est proposé d'allouer la somme de 60000euro au budget du SIVOM. 15 Pour.

4. Amortissement des dépenses d'installation de l'éclairage public nouveau terrain de pétanque

Compte tenu du montant de cette dépenses, il est proposé de l'amortir sur 1an. Accepté 15 pour.

De plus, comme suite aux échanges avec Stéphanie Chanard, Trésorerie Générale, une mise à jour des amortissements est proposée sur le budget 2023 afin d'avoir une meilleure lisibilité et une homogénéisation de ce levier comptable. 15 pour.

Départ de William Zanutto à 21h30 pour raison personnelle, Nombre de votants 14.

5. Présentation du budget prévisionnel 2023

Marjorie Pignol présente le travail réalisé pour le budget 2023.

Des remerciements sont particulièrement adressés à Aurélie Marchaud pour son aide sur son l'élaboration.

Budget Assainissement

Fonctionnement

Dépenses de Fonctionnement : 145004,86		Recettes de Fonctionnement : 145004,86	
Charges à caractère général	57800,00	Report excédent de fonctionnement	90823,44
Personnel mis à disposition	7000,00	Produits du domaine	41000,00
Modernisation réseaux Agence de l'eau	21095,68	Produits de gestion courante	10,00
Autres charges de gestion	30000,00	Produits exceptionnels	20,00
Charges financières	4000,00	QP des subventions virées au résultat	13151,42
Charges exceptionnelles	4000,00		
Amortissement	21109,18		

Investissement

Dépenses d'investissement : 53280,25		Recettes d'investissement : 53280,25	
Construction technique	28428,83	Report d'excédent d'investissement	32171,07
Charges financières	11700,00	Amortissement Génie civil Station	3940,61
Subvention d'équipement	13151,42	Amortissement réseaux divers	17168,57

Budget Général

Fonctionnement

Dépenses de Fonctionnement : 541 587,59		Recettes de Fonctionnement : 541587,59	
Charges Caractère Général	145370,00	Produits du domaine et vente	36830,00
Charges de personnel	176795,00	Travaux en régie et cessions	30000,00
Autres charges Gestion courante	121958,32	Impôts et taxes	248402,80
Charges financières	17000,00	Dotations Subventions Participations	183034,79
Charges exceptionnelles	50,00	Produits de gestion courante	32820,00
Dotations aux amortissement	12324,74	Atténuation de charges	10500,00
Virement section d'investissement	68089,53		

Investissement

Dépenses d'investissement : 968889,58		Recettes d'investissement : 968889,58	
Déficit d'investissement reporté	186644,14	Virement de la section fonctionnement	68089,53
Emprunts et dettes assimilées	70225,87	Reprise tracteur tondeuse	6840,00
Travaux en régie	30000,00	Amortissements	12324,74
Immo incorporelles (ampoules LED) ¹	6000,00	Dotations-Fonds divers	121105,46
Immo corporelles ²	35500,00	Emprunt et dettes assimilées	71886,51
Toiture Eglise	22000,00	Réhabilitation bâtiment communal	18887,60
Intérieur de l'Eglise (peinture)	5000,00	Réfection toiture Eglise	21749,00
Quartier la Côte et belvédère ³	563519,57	Quartier la Côte	592000,00
Vestiaires du stade ⁴	50000,00	Aménagement salle polyvalente	1006,74
		Intérieur de l'Eglise	5000,00
		Vestiaire du stade	50000,00

¹ Le remplacement des ampoules sodium par des LED sont éligibles aux subventions Fond Vert

² Climatisation école – sécurité routière – Cuve gasoil – tracteur tondeuse – terrain

³ Réseaux – revêtement – belvédère et chemin piétonnier – éclairage public de la zone créée (toutes les subventions demandées n'ont pas encore été notifiées en totalité), le suivi de ce chantier est consultable sur le site de la commune

<https://www.lamothe43.fr>

⁴ A l'heure du vote du budget, aucun estimatif des dépenses de reconstruction ni de prise en charge de l'assurance ne sont connus, il s'agit donc d'une ligne de dépense permettant de faire face aux premières dépenses à engager en 2023 hors remboursement assurance. Le projet sera analysé en cours d'année avec les acteurs concernés.

Vote des budgets prévisionnels : 14 pour

6. Choix d'un architecte pour la reconstruction des vestiaires du club de foot

Le sinistre d'origine criminelle qui a détruit les locaux du stade municipal va nécessiter le recours à un architecte pour toute la partie chiffrage auprès de l'assurance et élaboration des nouveaux plans. Mr Rovira est proposé au conseil. 14 pour.

7. Motion en faveur d'un syndicat unique pour la gestion des eaux

Le transfert de la compétence gestion de l'eau aux communautés de communes dès 2026 nécessite une réorganisation en amont du maillage actuel. Aussi Alain Jarlier demande à l'ensemble du conseil de se prononcer en faveur de la création d'un syndicat unique permettant de regrouper l'ensemble des petits syndicats communaux et permettre ainsi de conserver une gestion publique de cette ressource. 14 pour

Informations et questions diverses :

- Travaux pour couper l'éclairage public la nuit seront fait prochainement.
- Point sur le dossier « Vestiaire du Stade ». Les auteurs du délit ont été retrouvé par les gendarmes. Expertise en cours, on attend un chiffrage précis de la reconstruction du bâtiment.
- Ecole, une demande d'une famille pour l'inscription d'un enfant à l'école de Fontannes. Après débat le conseil Municipal demande au Maire de refuser celle-ci car cela ferait un précédent.